

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

**L'an deux mille vingt le 10 Décembre 2020**, en application des articles L2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Hilaire la Palud dûment convoqués se sont réunis dans la salle des fêtes route de Niort.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 19 novembre 2020.

Monsieur Patrick LEBLOND demande à ce que soit porté au compte rendu précédent les termes exacts qu'il avait indiqué lors du dernier conseil au point N°7 « acquisition immobilière par la commune d'un ensemble commercial route de Marans » : La zone du Spar était un cimetière à commerce.

Madame Dany BREMAUD demande les raisons pour lesquelles sa demande de modification du règlement intérieur n'avait pas été prise en compte. Mr MATHE lui répond que cela a été fait à l'article 2 du règlement intérieur puisque sa demande portait sur l'ordre du jour. Il est également précisé aux membres du conseil municipal qu'il convient de lire à l'article 20 - 3<sup>ème</sup> paragraphe du règlement intérieur du conseil municipal : prévues à l'article 18 et non 17 comme indiqué.

Le compte rendu est approuvé. Mme BREMAUD et Mr MORILLON ne signent pas.

### **1- Autorisation d'ouverture de crédits par anticipation sur le vote du budget 2021**

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette).

Monsieur le Maire propose donc l'ouverture pour 2021 des crédits d'investissement à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020 comme suit :

CHAPITRE	MONTANT
2031 Frais d'études	3 494 €
204133 projet d'intérêt national	1 755 €
20422 Bâtiments et installations	1 250 €
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	
2111 terrains nus	1 250 €
2116 cimetière	1 000 €
2128 Autres aménagements de terrains	1 250 €
21312 Bâtiments scolaires	2 075 €
21318 Autres bâtiments publics	4 250 €
2132 Immeubles de rapport	48 750 €
2135 installations générales	1 802 €
2151 réseaux de voirie	23 500 €
2152 installations de voirie	750 €
2158 Autres installations et matériels	1000 €
2183 Matériel de bureau informatique	606 €
2184 Mobilier	568 €
2188 autres immob corp	2000 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Adopte.

## **2- Avenant à la Convention de prestation de services entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la commune pour la base Nautique du Lidon**

La commune a transféré la base nautique du Lidon à la CAN au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Depuis, la Communauté d'Agglomération du Niortais ne disposant pas de moyens propres pour assurer ses compétences en matière d'entretien et de fonctionnement de certains équipements transférés a conventionné avec les communes pour assurer ses prestations.

Celles-ci comprennent tous les travaux d'entretien courant et le ménage des locaux. Cet entretien a été évalué comme suit :

- 50h00 de ménage par an
- 3 jours de nettoyage et d'entretien du terrain (tonte et broyage)

Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2020. Dans l'attente de l'étude sur une réactualisation éventuelle des besoins, la CAN propose de proroger la convention d'un an par voie d'avenant.

Clément MATHE propose une résiliation de la convention et une réflexion alternative autour de la base nautique du Lidon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de prolonger la convention d'un an.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

## **3- Désignation d'un référent à la Commission Géographique du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise**

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Sèvre Niortaise assure depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) sur les communes et intercommunalités concernées par le bassin hydraulique afférent, en Deux-Sèvres et Charente-Maritime. Le syndicat est constitué de 8 intercommunalités représentant 100 communes.

Les statuts prévoient l'instauration de commissions géographiques à l'échelle des sous-bassins hydrauliques à savoir :

- Autize-Vendée
- Sèvre Niortaise amont-Lambon-Chambon -Egray
- Guirande-Courance-Mignon
- Marais Mouillés

La commission géographique n'a pas de voix délibérative mais peut conseiller et être consultée par le Comité Syndical, à sa demande ou sur demande du Comité. Elle a pour mission d'associer les communes à la définition du contenu et de la programmation des actions à mener dans le cadre du budget voté par le Comité Syndical.

Afin de mettre en œuvre cette instance de concertation, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir nommer un représentant qui siègera au sein de la ou des commissions géographiques du ou des sous-bassins de notre secteur.

Mr François BONNET, Maire, est candidat. Mr Manuel BALQUET indique qu'il est intéressé mais préfère que Mr le Maire soit désigné.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Nomme Monsieur François BONNET, représentant de la commune au sein de la commission géographique du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise.

#### **4- Avenants au Marché de travaux pour l'extension de la salle à manger des Glycines et aménagement d'une salle d'activité**

Comme évoqué lors du conseil municipal du 15 octobre dernier des travaux complémentaires doivent être réalisés sur la salle d'activité. Il s'agit :

- **Lot 02 : Men. Int/ext – Cloisons-Faux plafonds - Entreprise POUGNAND**  
Montant initial du marché : 44 041.44 € HT  
Montant de l'avenant : 3 428.37 € HT  
Nouveau montant du Marché : 47 469.81 € HT
- **Lot 04 : Peinture- Revêtement muraux et sols – Entreprise Acrycolor**  
Montant initial du marché : 16 471.47 € HT  
Montant de l'avenant : 942.70 € HT  
Nouveau montant du Marché : 17 414.17 € HT

2 avenants ont été rédigés par le Maître d'oeuvre, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir les approuver et autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Monsieur le Maire précise également que des frais supplémentaires hors marché sont à prévoir. Il s'agit du remplacement des luminaires de la salle d'activité, car les pièces détachées ne se trouvent plus sur ce type de modèle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les 2 avenants présentés,
- Autorise Monsieur le Maire à les signer.

#### **5- Travaux de voirie : demande de subvention « 1000 chantiers pour les Deux-Sèvres »**

Mr le Maire rappelle le plan de relance départemental et notamment le programme « 1000 chantiers pour les Deux-Sèvres » permettant de soutenir les travaux d'investissements sur le patrimoine communal contribuant à l'amélioration des équipements publics évoqué lors des précédents conseils municipaux.

Le Département prend en charge 50 % de la dépense HT plafonnée à 10 000 € ht soit une aide maximale de 5 000 € pour 5 chantiers. 2 dossiers ont déjà été déposés. Monsieur le Maire propose de déposer les 3 autres dossiers suivants :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de voirie route de Lidon	10 800 €	Département – Dispositif de soutien à l'investissement	5 000 €

		local	
		Autofinancement	5 800 €
<b>Total HT</b>	<b>10 800 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>10 800 €</b>

DEPENSES		RECETTES	
Parking de la Poste	10 706.50 €	Département – Dispositif de soutien à l'investissement local	5 000.00 €
		Autofinancement	5 706.50 €
<b>Total HT</b>	<b>10 706.50 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>10 706.50 €</b>

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de voirie au Vieux Port	12 279.00 €	Département – Dispositif de soutien à l'investissement local	5 000.00 €
		Autofinancement	7 279.00 €
<b>Total HT</b>	<b>12 279.00 €</b>	<b>Total HT</b>	<b>12 279.00 €</b>

Monsieur le Maire donne lecture des différents devis, concernant le vieux port, l'emprise des travaux devra être définie, l'avis de l'architecte du Parc a été demandé (+ avis sur l'aménagement des extérieurs de la mairie en prévision des travaux de réaménagement du rez de chaussée). Mr Morillon demande qui est responsable du dépôt des remblais et à ce que le responsable les enlève avant les travaux, cette charge ne revenant pas à la mairie. Monsieur le Maire ne souhaite pas revenir sur le passé et la recherche des responsabilités. Cela ne fait pas avancer les projets.

Un échange est ensuite engagé sur le parking de la Poste et sur le projet de la place de l'église. Mr le Maire propose de demander la subvention du Département pour ces travaux et de les séparer du dossier de la place de l'église car le montant des travaux envisagés est déjà au plafond des dépenses subventionnables sans le parking de la Poste.

Pour la route de Lidon Mme Dany BREMAUD précise qu'il conviendra de solliciter l'inspecteur des sites pour les travaux envisagés car cette route est dans le site classée sauf si c'est une simple réfection.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité pour le parking de la Poste et route de Lidon et par 17 voix Pour et 1 abstention (Mr MORILLON) pour le Vieux Port, le conseil municipal :

- approuve le projet des travaux,
- valide le plan de financement,

- autorise le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux-Sèvres.

## **6- Modification du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la fin du contrat en emploi aidé de l'agent en charge de l'agence postale communale et des heures effectuées en mairie pour assurer le traitement des dossiers d'urbanisme et l'accueil du public du vendredi après-midi, il convient de créer l'emploi permanent correspondant.

### **➤ Le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à *raison de 30 heures hebdomadaires* relevant de la catégorie C au service administratif de la mairie à compter du 25 janvier 2021.

### **➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

### **DECIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des effectifs de la commune en conséquence
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Affiché le 15 décembre 2020

## **Questions diverses :**

**Repas du restaurant scolaire :** Mr le Maire informe le conseil municipal que tous les repas du restaurant scolaire seront bio à partir du 4 janvier 2021.

Mme Amélie DESSET explique qu'en effet API s'organise pour développer sa gamme Bio (référencement plateforme Mangeons Bio) mais qu'un travail reste à faire sur les produits locaux. Elle souligne l'importance de la discussion avec la diététicienne et le responsable des approvisionnements, ils avancent dans leur pratique professionnelle, c'est à nous de leur donner les contacts des producteurs locaux. Elle ajoute qu'un stagiaire a été missionné pour travailler sur la communication aux parents sur cette avancée. Mme Catherine SPRIET est preneuse des supports qui pourraient être créés afin de diffuser cette information auprès des familles des résidents des Glycines.

Mme Nathalie CLAIN indique que la FRAB Nouvelle Aquitaine (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique) est au courant de la démarche engagée par la commune sur le Bio au restaurant scolaire et est prête à nous aider et accompagner notre prestataire. De plus nous pourrions candidater au label territoire bio afin de valoriser notre action. Ce label vise à encourager, récompenser et mettre en valeur les collectivités qui ont réussi à atteindre les préconisations du Grenelle de l'Environnement, en termes de surface agricole cultivée en bio (au moins 8,5%) et/ou d'approvisionnement de leurs restaurants collectifs en bio (au moins 20% de produits bio dans les menus), la commune atteint déjà ces objectifs. Ceci permettrait de mettre en valeur et rendre attractif notre territoire. Mr Clément MATHE ne voit pas l'intérêt d'une telle démarche si c'est juste pour avoir un tampon, Mr Christophe MORILLON adhère à cette position et ajoute que si nous devons candidater autant viser l'excellence et ne pas se contenter du minimum (20 % et 8.5%).

Mr le Maire a fait le point sur les provisionnements du restaurant scolaire en 2018. 1.16 % étaient issus des producteurs locaux et 10 % étaient issus des commerçants locaux. Le reste des achats étaient réalisés chez les grossistes.

**Projet Jardins :** Mme Hélène POYVRE dresse le bilan des questionnaires « jardins » retournés en mairie : 37 questionnaires retournés 19 Pour et 14 Contre et 4 sans avis. 8 personnes se sont proposées pour participer.

L'avis des enseignants a également été sollicité. L'équipe est favorable au projet.

La Directrice des Glycines est également favorable, les résidents moins partants.

Mme SPRIET tempère ce résultat car il faut accompagner les personnes âgées sur les animations et les solliciter régulièrement pour les inciter à participer.

Le groupe de travail s'est réuni et a arrêté 4 actions qui pourraient être portées par une association :

- Jardins Partagés
- Jardins éducatifs
- Jardins productifs
- Une section embellissement et décoration de la commune

Mr le Maire ajoute que ces jardins pourraient être agréés bio. La demande doit être faite à un organisme certificateur.

Lieux envisagés : Terrains de la COP 21, terrain de Mme Valérie Marguerite en cours d'acquisition (prochain conseil municipal), terrain du Petit Buisson, terrains au-dessus de la cité de la Pierre au Cœur, terrain à côté du stade, jardins à côté du SPAR.

**Projet place de l'église :** Mr le Maire présente le nouveau plan envoyé par le Maître d'œuvre. La discussion est lancée autour des places de parking. Mme Catherine SPRIET remarque que le végétal est moins présent par rapport au premier projet, Mr Manuel BALQUET indique que cela demande plus d'entretien on le voit aujourd'hui avec la route de Niort.

Il sera demandé au maître d'œuvre de rajouter des arbres sur la place et de mettre 2 places de parking longitudinales devant la pizzeria au lieu des places en épi. Le chiffrage pourra ensuite être refait.

**Terrain chemin des Aurs** : Mr le Maire propose au conseil municipal d'acquérir le terrain de Mme PEIGNE et Mme MAICOT situé chemin des Aurs d'une surface de + de 3800 m2 classé actuellement en terrain à urbaniser à long terme (2AU). La proposition a été acceptée par les propriétaires pour 20 000 €. L'acquisition de ce terrain pourra permettre de compléter la réserve foncière de la commune, celle-ci n'étant pas suffisante aujourd'hui. Ce terrain pourra ensuite être classé en zone urbaine lors de la révision du PLUid (CAN), le projet devant être arrêté fin 2023.

**Défibrillateurs** : Mr le Maire propose que la commune achète 3 défibrillateurs au lieu de 2 car l'appel d'offre du groupement de commande réalisé par la CAN est favorable. Ils seraient positionnés place de la mairie, salle des fêtes et devant le cinéma. Certains élus évoquent de nouveaux lieux d'implantation comme le stade. Monsieur le Maire répond qu'il n'est pas souhaitable de multiplier les lieux car le coût d'entretien est important il faut que les implantations soient bien étudiées et accessibles au plus grand nombre. La réglementation devra être précisée pour les ERP (emplacement extérieur ou intérieur ?). Mme SPRIET demande que cela lui soit précisé pour les Glycines.

**Tivoli** : Mr le Maire informe le conseil municipal que l'assurance prend en charge le remboursement du Tivoli qui a été volé devant la maison de santé (Tivoli loué par la commune). Il propose que la commune face l'acquisition de ce type de matériel coût : environ 4000 €. Ce matériel pourrait être loué aux associations, mis en place sur les manifestations municipales et pour le marché dominical sur la place de la mairie, les tivolis actuels étant en très mauvais état. La dépense sera proposée au Budget Primitif 2021.

**Chemins Blancs** : Plusieurs réunions ont eu lieu (CAN / SIVOM de Mauzé sur le Mignon). Une définition de ces chemins doit être au préalable fixé. Ceux qui pourraient être d'intérêt communautaire sont les chemins blancs touristiques du Parc. Le SIVOM pourrait être porteur mais toutes les communes concernées par les chemins blancs n'y sont pas adhérentes. Les discussions sont en cours. Mr le Maire a demandé une estimation de la cotisation pour l'adhésion de St Hilaire la Palud à la compétence voirie du SIVOM. Mme Dany BREMAUD demande ce qu'il en est du syndicat de desserte par voie de terre des marais mouillés. Mr le Maire indique que leur compétence est celle des ponts cependant l'élection ayant été caduque le syndicat doit procéder à la réélection du bureau pour retrouver sa légalité.

**Aménagements de sécurité à Mazin** : Un rendez-vous est fixé pour le vendredi 11 décembre à 15h45 sur place avec Mr Péres du département. Mr Morillon aurait aimé y assister mais n'est pas disponible. Il fait part d'une rumeur de sens unique à Mazin. Mr le Maire dément.

**Bâtiment du Maraîchin** : Le notaire du propriétaire a contacté Monsieur le Maire afin de savoir si la commune serait intéressée par l'acquisition. Au regard de l'importance du bâtiment, la CAN et l'EPFNA ont été sollicités afin d'envisager un partenariat pour le montage d'un projet (commercial et habitat). Des études

seront menées. Une visite a eu lieu nous attendons le retour d'un projet de convention tripartite avec l'EPFNA, la CAN et la commune. Cette convention devrait être présentée au conseil municipal de janvier. Aucun prix de vente n'a été avancé pour l'instant. L'idée du maraichin a été soumise au boulanger qui souhaite déménager. Le propriétaire du garage se rappelle à la commune car il n'a pas de nouvelle du porteur de projet qui devait reprendre le garage.

**Ancien SPAR** : Une réunion a eu lieu avec les porteurs de projet. L'aménageur de Coccimarket doit faire 3 propositions d'aménagements aux futurs commerçants. Le projet devrait avoir une surface de 270 m<sup>2</sup> + réserves. Un autre rendez-vous devrait avoir lieu pour l'aménagement extérieur (façade). La commune pourra faire le choix de louer une cellule vide. Charge aux commerçants de réaliser les travaux.

**Prochain conseil municipal le Jeudi 28 janvier à 21h15.**